

**Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2013**  
**(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)**

**Introduction**

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à la Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions d'obligations sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur la Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

**I. Prêts garantis**

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

**A. Répartition des encours de prêts garantis**

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	23 111 991 096,50

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 décembre 2013.

**B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées**

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

---

Somme des encours en euros pour lesquels	
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	15 919 400 665,50

---

Somme des encours en euros pour lesquels	
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	7 192 590 431,00

---

<b>Min(Encours ; 80% de la valeur du bien)</b>	<b>23 111 991 096,50</b>
--	--------------------------

---

**C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts**

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 décembre 2013 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1994	2	7 088,20
	1995	22	129 409,58
	1996	337	2 243 285,05
	1997	506	4 032 391,19
	1998	959	7 342 780,18
	1999	4 024	35 021 115,33
	2000	3 723	59 449 759,78
	2001	5 754	136 569 164,08
	2002	8 340	242 584 636,68
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit (100% Crédit Logement)	2003	12 728	527 755 115,25
	2004	13 376	549 685 182,96
	2005	27 458	1 700 819 058,07
	2006	31 270	2 344 080 488,03
	2007	29 059	2 310 289 059,28
	2008	26 012	1 809 908 111,26
	2009	31 937	2 332 966 400,91
	2010	57 081	4 539 099 257,96
	2011	40 486	2 771 713 013,51
	2012	27 144	2 234 580 638,55
	2013	13 851	1 503 715 140,65
		<b>TOTAL</b>	

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 décembre 2013 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	2 673	2 759 645,07
1	12 625	69 542 617,25
2	14 398	186 528 928,72
3	17 670	381 130 837,80
4	16 527	528 141 516,64
5	17 254	672 979 115,76
6	19 707	936 590 733,25
7	22 548	1 322 146 625,06
8	20 685	1 277 633 798,05
9	19 007	1 265 583 063,34
10	15 932	1 073 740 057,95
11	12 659	906 855 220,00
12	18 002	1 487 603 940,05
13	17 280	1 411 356 386,11
14	16 769	1 508 956 802,93
15	10 804	1 044 689 391,01
16	9 512	919 668 126,83
17	14 115	1 536 554 343,39
18	12 772	1 376 017 030,81
19	10 937	1 340 335 160,13
20	6 732	888 250 585,06
21	6 288	738 104 206,28
22	7 156	832 810 641,42
23	4 802	505 142 392,75
24	3 679	466 622 808,39
25	1 754	240 006 586,80
26	697	76 706 791,46
27	610	64 425 914,82
28	318	31 568 802,64
29	114	12 997 656,97
30	43	6 541 369,76
		<b>23 111 991 096,50</b>

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
<b>Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</b>	23 111 991 096,50	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

<b>Quotité éligible</b>	<b>Répartition en euros</b>	<b>Répartition en pourcentage</b>
CRD	15 919 400 665,50	71,55%
80% valeur du bien	6 329 054 443,31	28,45%
<b>Total général</b>	<b>22 248 455 108,81</b>	<b>100,00%</b>

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

**II. Expositions sur des personnes publiques**

NEANT

**III. Organismes de titrisation et entités similaires**

NEANT

#### IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/09/2013	Valeurs au 31/12/2013	Dépôts au 31/12/2013	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			486 610 847	A-1/P-1/F1
Total			<b>486 610 847</b>	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	486 610 847,41
2	-
3	-
4	-
5	-
6	-
7	-
8	-
9	-
10	-
<b>TOTAL</b>	<b>486 610 847,41</b>

Depuis le 16 décembre 2013, SG SFH replace l'ensemble de ses fonds propres à moins de 3 mois.

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

## V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur le quatrième trimestre 2013 : **9.69 %**

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur les 12 derniers mois : **9.35%**

## VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, SG SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 31 décembre 2013 :

(En Euros)	Total des notionnels au 31/12/2013	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
<b>Taux fixe contre Euribor 3M:</b>			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	7 750 000 000	100%	0%
<b>Total</b>	<b>7 750 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
<b>déc-13</b>	18 104	-581	4 803	13 881

## **VII. Couverture du besoin de liquidité**

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 31 décembre 2013, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 10 554,73 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du Pré-Maturity test et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.